Martine Even et Frédéric Probel

Anne Beaufils et Nicolas Gaborit

**Questionnaire du Collectif Citoyens Fraternels 92, à l’intention des candidat.e.s aux élections départementales 2021**

1. **Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Par manque de ressources humaines, les Services de Solidarité Territoriale dysfonctionnent et n’assurent pas un accueil et un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf le rapport de l’IGAS pour l’exemple de l’ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ? Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l’accès à un travailleur social ? Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

Nous prévoyons de renforcer les moyens humains en recrutant de nouveaux travailleurs sociaux, que ce soit en ville ou dans les différents établissements concernés, afin de garantir ce droit.

Notre politique de ressources humaines visera à développer des emplois qualifiés et pérennes, avec une politique de formation et le choix de contrats en CDI.

Un accent particulier devra être mis sur un accès au logement social pour ces professionnels, qui bien souvent ne peuvent se loger dans la collectivité territoriale pour laquelle il travaille.

Des moyens doivent être dédiés aux associations et une pérennisation de ceux-ci dans le cadre de conventions pluriannuelles pour rendre plus attractifs les postes proposés. Une politique locale favorisant la formation en continue des professionnels du social doit être mise en place en liens avec les Instituts de formation (travailleurs sociaux, infirmiers) financés par la Région afin d'améliorer la cohérence de l'action sociale qui résulte bien souvent de plusieurs problématiques (administrative, accès aux droits, handicap, maladies chroniques, grand âge, troubles mentaux, insertion professionnelle, accès au logement...).

Afin de créer des vocations dans les métiers du social, nous proposons d’intervenir auprès des collégiens pour leur présenter les horizons professionnels du secteur afin qu'ils se fassent une meilleure idée d'un secteur porteur et dynamique en termes d'emplois.

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables. Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l’accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place ?

La dématérialisation peut être considérée comme un progrès pour accélérer pour certains l’accès aux démarches administratives, mais elle est au contraire un frein pour toutes celles et tous ceux qui ne maîtrisent ou n’ont tout simplement pas accès aux outils numériques. L'innumérisme d'une part non négligeable de la population vient se superposer à la question de l'illettrisme qui n'est toujours pas réglée. Ces situations entravent l'accès aux droits des plus fragiles et peuvent pousser des publics déjà précarisés droit vers l'exclusion.

Il est donc nécessaire de conserver des moyens humains afin que tous puissent accéder aux services sociaux. Ainsi, nous souhaitons maintenir le personnel existant (pour recevoir les personnes sur place et répondre au téléphone).

Cela passe également par le renforcement des EDAS (nous souhaitons notamment la réouverture de l’accueil de proximité personnalisé de l’EDAS à Sèvres fermé par le Département. Depuis plusieurs mois, c’est l’EDAS de Boulogne qui reçoit les personnes en situation de grande précarité sans rendez-vous personnalisé. Beaucoup n’en sont pas informés, n’y vont pas parce que c’est trop loin ou redoutent de voir à chaque fois une personne différente).

Et pour aller plus loin, afin de combattre cette « fracture numérique », nous proposons dans notre programme la création d’une Maison départementale des services publics et du numérique dotée des emplois publics nécessaires, avec un guichet unique pour aider aux démarches administratives (quelles qu’elles soient) et à l’utilisation du numérique (de façon générale, étant donné que de plus en plus de services sont dématérialisés).

1. **Budget pour l’action sociale**

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d’affecter à l’action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d’aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ?

Vu les manquements actuels du Département, nous prévoyons d’augmenter significativement le budget d’action sociale afin d’y remédier.

A ce stade, il est prématuré de vous communiquer des chiffres : si nous arrivons aux responsabilités, nous effectuerons un audit qui permettra d’estimer le besoin budgétaire précis de l’action sociale. Quoi qu’il en soit, le Département bénéficie aujourd’hui d’une marge de manœuvre que constitue son excédent budgétaire de 560 millions d’Euros, qui pourra donc être consacré à répondre aux besoins de l’action sociale.

Enfin, si nous sommes aux responsabilités, nous prévoirons chaque année une évaluation précise de l’utilisation du budget, dont les résultats seront communiqués publiquement (magazine papier départemental, site Internet…).

Prévoyez-vous d’augmenter ce budget d’action sociale pour faire face à l’augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts ?

Oui bien-sûr.

Notre priorité sera l’Aide Sociale aux Enfants, notamment pour mettre fin au placement honteux des enfants dans des hôtels.

Nous avons également d’autres objectifs prioritaires, comme renforcer le réseaux des PMI (avec la proposition de rouvrir celle dans le sud de Boulogne-Billancourt), augmenter les moyens en faveur des personnes âgées (revaloriser l’APA et les aides à la mobilité et à l’autonomie, augmenter les moyens des EHPAD), des personnes handicapées (en augmentant les moyens financiers et en recrutant du personnel supplémentaire pour la MPDH) ou encore en destination des chômeurs (notamment en renforçant les Espaces insertion pour un accompagnement personnalisé) et des jeunes très touchés par la crise (avec notamment le projet d’expérimenter un revenu de base à destination des jeunes étudiants et ceux en recherche d’emploi, et également un bonus solidaire pour ceux les étudiants qui souhaitent s’engager volontairement à créer du lien auprès des personnes âgées).

Nous souhaitons enfin dédier une partie du budget à renforcer le soutien aux associations et initiatives citoyennes qui assurent un travail de prévention et de suivi pour maintenir un lien social avec les personnes en difficulté (comme par exemple le Relais sévrien, épicerie de solidarité de Sèvres gérée par 4 associations partenaires : Croix-Rouge française, Entraide protestante, Secours catholique, Entraide sévrienne, qui accueille chaque semaine près de 200 familles avec une équipe de 50 bénévoles - sa population bénéficiaire, en augmentation constante se diversifie du fait de l’augmentation de la pauvreté sur notre territoire).

*Exemple du budget 2020 :* [*https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user\_upload/Mon\_departement/04\_Fonctionnement\_du\_Departement/04.1\_Budget/Les\_documents\_budgetaires/Budget2020/Presentation\_synthetique\_BP\_2020\_Budget\_departemental.pdf*](https://nam04.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.hauts-de-seine.fr%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2FMon_departement%2F04_Fonctionnement_du_Departement%2F04.1_Budget%2FLes_documents_budgetaires%2FBudget2020%2FPresentation_synthetique_BP_2020_Budget_departemental.pdf&data=04%7C01%7Cnawal.addihaoui%40msci.com%7Cc7082d9e320f433e11c508d8eedb314c%7C7a9376d47c43480f82baa090647f651d%7C0%7C1%7C637521972483042948%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=uIhpZLrmh8cHDb1j81CaB4MSlIwTLs1INiaXqgAazuE%3D&reserved=0)

1. **Contractualisation du plan pauvreté**

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’État, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’État sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

L’absence de contractualisation est en effet un gros manquement de notre Département, tout comme celui des Yvelines avec lequel il a le projet de fusionner. Nous avons appris que cette contractualisation serait discutée à la prochaine commission permanente du Conseil Départemental (il était temps ! Même si nous pouvons nous interroger sur le timing, juste avant les élections). Nous ferons en sorte que cette contractualisation soit effective et durable.

1. **L’accès au logement des personnes défavorisées**

Le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est terminé depuis 2018 et n’a pas été renouvelé depuis. Le département des Hauts-de-Seine est le seul dans cette situation ; prévoyez-vous d’en déployer un nouveau ?

Il n’est pas normal que notre Département soit le seul à ne pas avoir renouvelé le PDALHPD. Nous prévoyons donc d’en déployer un nouveau.

Comment prévoyez-vous de favoriser l’accès aux subventions d’aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Notre objectif est que l’ensemble des villes du département respectent la loi SRU qui fixe à 25% le nombre de logements sociaux. Nous favoriserons ainsi l’accès aux subventions d’aide à la pierre du département en priorité dans les villes en retard. Nous soutiendrons les associations oeuvrant dans le domaine du logement social. Nous utiliserons également d’autres moyens disponibles comme par exemple la construction, la préemption ou encore la réhabilitation pour arriver à cet objectif, tout en nous assurant que chaque nouveau projet inclura des logements, sociaux et très sociaux, de façon à favoriser la mixité sociale.

1. **Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé “Contrôle de l’aide sociale à l’enfance du département des Hauts-de-Seine”, l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :

“Le risque le plus lourd résulte de l’accueil de 600 jeunes confiés à l’ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d’hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l’ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives”.

Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ? Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?

Des enfants laissés seuls, sans surveillance, avec des agresseurs potentiels dans des hôtels insalubres, conduisant à des conséquences tragiques ; aucune surveillance de l’argent public alloué pour s’assurer de son bon usage. Une situation dénoncée en effet par le rapport de l’IGAS que vous mentionnez. Quel terrible bilan pour notre Département qui a les moyens budgétaires d’y répondre.

Ce sujet a été largement médiatisé. Ainsi une enquête d’un magazine d’investigation télévisé diffusé en janvier 2021 démontrait qu’aucune amélioration n’a été constatée alors que les Hauts-de-Seine avaient été interpellés à ce sujet en 2019 et 2020. Et le journal télévisé de la première chaîne nationale diffusait fin mai 2021 un reportage dénonçant cette situation scandaleuse et montrant l’impuissance de l’exécutif départemental à la résoudre.

Il est temps de faire preuve de volonté politique ! Nous souhaitons que notre département prenne ses responsabilités et priorise l’ASE dans les 6 prochaines années. Il en est du bien-être des générations futures et de notre image vis-à-vis de nos jeunes. Nous devons soutenir les professionnels de l’action sociale qui font un travail essentiel dans des conditions compliquées par le manque de moyens financiers et humains.

Nos propositions pour renforcer l’action et les moyens de l’ASE sont les suivantes :

* **Augmenter considérablement le budget départemental** aujourd’hui largement insuffisant compte tenu des réalités.
* **Mettre fin au placement d’enfants dans des hôtels insalubres**, les plaçant dans une insécurité et les poussant souvent vers une délinquance subie.
* **Développer les structures et services d’accueil** pour que les mesures de placement proposées soient réellement mises en place et dans un temps raisonnable (parfois 2 ans d’attente faute de places) ; en particulier créer au moins un village d’enfants dans le Département pour accueillir des fratries encadrées nuits et jours pendant toute l’année par des professionnels.
* **Former et recruter du personnel qualifié et spécialisé** pour s’occuper des enfants placés (assistants familiaux et éducateurs) afin de renforcer l’accompagnement de façon pérenne.
* **Établir une norme minimale d’encadrement dans les établissements spécialisés** et aider si besoin à les mettre en place. Mais pénaliser si nécessaire ceux qui ne respectent pas ces critères qualitatifs d’accueil.
* **Créer, en lien avec les autres départements, une autorité de contrôle interdépartementale des déplacements**, afin de s’assurer d’un meilleur suivi des besoins des enfants provenant d’autres départements.
* **Instituer, en lien avec les autres départements, un fichier national pour recenser les agréments des familles d’accueil** pour assurer un meilleur contrôle des familles changeant de département.
* **Prolonger la protection de l’enfance au-delà de 18 ans** (même si la loi ne l’impose pas), afin d’éviter les ruptures (1 SDF sur 4 est un ancien enfant de l’ASE) et pour ne pas anéantir les investissements financiers consentis par la collectivité.
* **Renforcer l’Observatoire départemental de la protection de l’enfance** pour évaluer les politiques publiques et impulser un espace démocratique.
* **Mieux travailler avec le judiciaire et le soutenir** dans le souci d’éviter des situations dangereuses.

*Document :* [*https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2020-007r1-tome\_1\_rapport.pdf*](https://nam04.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.igas.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2F2020-007r1-tome_1_rapport.pdf&data=04%7C01%7Cnawal.addihaoui%40msci.com%7Cc7082d9e320f433e11c508d8eedb314c%7C7a9376d47c43480f82baa090647f651d%7C0%7C1%7C637521972483052942%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=NPVCk3IYCiWiioz6e7OlwbEKS%2FsPbtOZN6aFN%2F%2FUYME%3D&reserved=0)

1. **Insertion par l’activité économique**

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d’emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l’Insertion par l’Activité Économique et à l’Économie Sociale et Solidaire permet d’améliorer l’accès à l’emploi des personnes les plus précaires.

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

Nous soutiendrons chaque dossier de candidature, et y apporterons une contribution financière. Notre engagement se traduira également par une participation active aux comités de pilotage locaux, et à la recherche de solutions pour développer l’emploi (comme l’ESS par exemple). Nous souhaitons également que d’autres territoires s’engagent, comme Boulogne-Billancourt par exemple (nos conseillers municipaux réclament depuis quelque temps que la Ville adhère à TZCLD).

Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?

Le dispositif Premières Heures, qui permet un retour progressif à l’emploi, est une très bonne idée. Ainsi, naturellement nous souhaitons le pérenniser et apporter les moyens financiers nécessaires. Nous souhaitons également régulièrement évaluer son efficacité (retour à un emploi durable), afin de le faire évoluer au cours du temps.

1. **Accès à l’alimentation**

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l’émergence de tels PAT dans le département ?

Oui bien-sûr. Rapprocher la fourche de la fourchette constitue un enjeu d’avenir important. Donc nous soutiendrons tout naturellement les PAT, notamment au travers de la restauration scolaire dans les collèges, dont nous souhaitons conserver la gestion publique, et pour laquelle nous souhaitons justement privilégier les circuits courts. Nous souhaitons également lutter contre le gâchis alimentaire, en favorisant la récupération d'aliments "à jeter" alors qu'ils sont encore consommables.

1. **Communication directe avec les citoyens**

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d’accéder à des informations sur l’action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d’y remédier et de transformer ce site internet ?

Au-delà de transformer le site Internet pour qu’il soit plus simple d’accès, nous prévoyons de lancer une application mobile Mon Département en Poche (MDP) pour faciliter l’accès à l’information et l’expression (recherche de logement, d’emploi, stages, permis de conduire, lieux à l’écoute des jeunes, échanges de bonnes pratiques, dépôt des projets en ligne, information culturelle, sportive ou sociale de proximité́, numéros d’urgence…).

Mais pour que tous les citoyens aient accès à l’aide sociale, nous réaffirmons qu’il faudra accompagner les personnes qui ne maîtrisent ou n’ont pas accès à Internet. C’est l’objet du projet de Maison Départementale des Servies Publics et du Numérique que nous avons développé dans la question 1.